



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

## AVIS DE PROMULGATION

### AVIS PUPUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ

QUE lors de l'assemblée régulière tenue le 6 juin 2011, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

**REGLEMENT NUMERO 10380-2011 MODIFIANT LE REGLEMENT NUMERO  
2007-06-9000 DECRETANT UN EMPRUNT DE 3 164 358 \$ POUR LES  
TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU RESEAU D'EAU POTABLE**

Que ledit Règlement a reçu toutes les approbations requises selon la loi.

QUE ledit Règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du Greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 29 août 2011.

---

Jacques Arsenault  
Greffier